

DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 19 décembre 2023

II. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBATS D'ORIENTATION GENERAL

2.4– Thématiques transverses

2.4.1 Conventions, Subventions, Tarifs et Cotisations

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 0 abstention, 25 voix pour et 0 voix contre, les cotisations. Le détail est annexé à la présente.**
- **Approuve avec 1 abstention, 24 voix pour et 1 voix contre, les tarifs. Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 8 mars 2024

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36